Conseil général de St-Maurice
Commission de l'urbanisme

Interpellation :

(selon art. 29 du Règlement du Conseil général)

« Quelle visibilité budgétaire pour les coûts croissants liés aux intempéries »

Déposants :	**Les membres de la Commission de l'Urbanisme (ci-après CoUrb) par**
	son président : Vincent Raymond (LC)
	son rapporteur : Elisa Berdayes (LC)

Notre Commune est confrontée à des événements météorologiques plus fréquents et plus intenses, notamment en lien avec les précipitations abondantes et les épisodes neigeux soudains. Ces événements deviennent de plus en plus fréquents. On retrouve, dans les comptes des années 2020, 2023 et 2024, des dépenses liées à ces intempéries. Ces aléas, de plus en plus coûteux, ont des conséquences concrètes sur l'entretien du territoire, en particulier en matière de déblaiement, de remise en état des routes ou d'interventions d'urgence.

Dans les comptes 2024, plusieurs lignes témoignent de cette augmentation. Toutefois, ces dépenses apparaissent de manière dispersée dans les comptes, ce qui en rend le suivi difficile et la projection incertaine.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité budgétaire et une anticipation adéquate de ces charges, la CoUrb adresse les questions suivantes au Conseil communal :

- La Commune peut-elle dresser un état des lieux global des dépenses liées aux intempéries sur les dernières années ?
- Ces coûts présentent-ils une tendance à la hausse ? Si oui, peut-on en connaître l'évolution chiffrée ?
- Serait-il envisageable d'intégrer à l'avenir un compte spécifique dédié aux intempéries pour en assurer la visibilité et la prévisibilité ?

St-Maurice, le 4 mai 2025

Vincent Raymond
Le président

Elisa Berdayes
Le rapporteur